

**Lundi 30 SEPTEMBRE 2024**

**18H00-Point 1.1**

**Ville de Marck-en-Calaisis**

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 30 septembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, GEISLER Maryse, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

**Étaient excusés :**

MILLIEN Sophie	(Pouvoir DUMONT-DESEIGNE Véronique)
LAVIEVILLE Marie-Line	(Pouvoir MERCIER Sabrina)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir LOUVET Dimitri)
MAGNIER Renée	(Pouvoir CARBONNIER Thérèse)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir MARTIN Fabrice)
HUGOT Léa	(Pouvoir NOËL Corinne)
DEROI Alexandre	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir BOUCHEL William)

**Était absent :**

PERON Laurent

**INFORMATIONS**

Commençons ce premier conseil municipal de rentrée par quelques informations :

Revenons tout d'abord rapidement sur les manifestations,

Cette année comme l'an dernier, la commune avait décidé de se rapprocher de ses quartiers en organisant durant l'été toute une série de festivités chaque mercredi : Water Party, drones, combat aux tirs à l'arc, laser game, mini-golf, ... qui ont remporté un franc succès.

La proximité est une notion qui m'est chère. Nous avons conscience que tous n'ont pas la chance de partir en vacances et qu'il est nécessaire de briser la routine du quotidien lors des vacances.

Le 1<sup>er</sup> septembre dernier, une quarantaine d'associations marckoises étaient présentes à la salle des Dryades pour le traditionnel forum des associations. Au cours de cette journée, les Marckois ont pu se réinscrire, adhérer pour la première fois à une association ou simplement prendre quelques renseignements.

Je remercie l'ensemble des bénévoles membres d'association qui ont permis la réussite de cette journée.

Enfin, les 14 et 15 septembre, le Fête des Islandais a rassemblé beaucoup de monde le samedi soir autour d'un concert de cornemuses en dégustant une moule frite avant d'admirer un joli feu d'artifice. Le lendemain, des centaines de personnes se sont baladées dans les allées de la brocante en espérant dénicher la perle rare.

Après les vacances qui ont permis à chacun de se reposer malgré le manque de soleil, place à la rentrée qui a été préparée avec soin par les services municipaux notamment les services techniques que je tiens à remercier pour leur professionnalisme.

Outre les travaux de vérifications périodiques (électricité, plomberie) et l'entretien des espaces verts, ce sont tous les luminaires de l'école du Moulin qui ont été remplacés en LED. La façade de l'école des Hemmes a été repeinte et les travaux de la zone administrative de l'école de l'Aéroport ont été achevés. La distribution des pièces a été complètement revu dans un souci de praticité.

Les travaux de rénovation de la toiture de l'école des hautes communes ont également commencé et devrait se terminer durant les prochaines vacances scolaires sous réserve des conditions climatiques.

Ainsi, 330 élèves en maternelle répartis en 13 classes et 584 élèves en primaire en 29 classes ont repris le chemin de l'école soit 914 élèves (1006 en 2022/2023 et 959 en 2023/2024).

Accompagné de monsieur l'inspecteur de l'Education Nationale, de monsieur l'adjoint à l'Education et Madame Evelyne FIOLET, conseillère municipale, j'ai remis aux élèves de CM1 leur dictionnaire le lundi 16 septembre.

Par ailleurs, l'allocation bachelier mention « très bien » d'un montant de 400 € a été versée à 18 jeunes Marchois. Bravo à eux !

Concernant le port de la tenue unique, je vous rappelle que seul le conseil d'école du groupe scolaire élémentaire de l'aéroport avait suivi l'avis du référendum organisé par la commune auprès des parents d'élèves et avait voté favorablement pour expérimenter le port de la tenue unique lors de cette rentrée scolaire.

Afin de poursuivre notre démarche participative, une concertation a été entreprise avec les représentants de parents d'élèves et les enseignants de l'école de l'Aéroport pour le choix du trousseau. Finalement, le choix s'est porté sur un ensemble de 2 blouses, un sweat et un tee shirt en élémentaire et de deux blouses en maternelle.

La blouse et le sweat seront bleu marine et le tee-shirt bleu azur.

La concertation s'est poursuivie sur la conception du logo et un consensus a été trouvé.

Pour rappel, afin de ne pas faire supporter aux familles la charge financière de ce test, la ville et l'Etat prendront l'intégralité des coûts en charge.

La commune a fait appel à une entreprise française France Uniformes et aux brodeuses locales (Brod'fil, Au savoir fer, Grazzie créa) pour le logo pour un coût total de 41 695.32 € TTC de vêtements et de 4 480 € TTC de broderie.

Chaque élève devrait avoir son trousseau pour la rentrée début novembre.

La commune lancera des travaux de voirie au mois d'octobre :

Tout d'abord, la rénovation des voiries rurales : ainsi, suite à une concertation en juin avec les habitants, les rues Butez, d'enfer, Taffin, Odoart, Bonnaille, du milieu notamment seront rénovées afin de permettre une circulation en toute sécurité des riverains et limiter l'impact des grosses précipitations comme vendredi.

Les allées des fauvelles, des pinsons et des chardonnerets feront peau neuve. Après l'enfouissement des réseaux et le changement de l'éclairage public, les rues et trottoirs vont être remis à neuf. Le projet a également été présenté aux habitants du quartier et leurs remarques prises en compte.

Enfin, après la renaturation de l'étang des Dryades, le parvis permettant d'y accéder sera aménagé afin de garantir la sécurité des usagers.

La semaine dernière, la commune s'est lancée dans la rénovation de son moulin pour 9 mois. Les ailes du moulin ont été démontées et seront reconstruites à neuf. Les travaux seront réalisés en régie hormis la réfection des pieds dont la section de bois est trop importante pour être rénové en interne.

Le 13 septembre dernier, j'ai rencontré Madame la Sous-Préfète afin de faire un point sur les projets de la commune et notamment la rénovation du phare de Walde dont l'étude d'évaluation du coût des travaux devrait commencer en début d'année prochaine et les projets de construction de logements sociaux qui permettront à la commune d'atteindre les 20% réglementaires en 2026.

Enfin, samedi dernier, la commune a organisé un petit déjeuner citoyen – nouvelle formule-. En effet, j'ai souhaité être au plus proche des habitants et aller vers eux plutôt que de les faire venir en mairie, ce qui intimide et inhibe. La première étape s'est déroulée sur la place des Hautes Communes.

Ainsi, les Elus ont pris un petit déjeuner avec les habitants pour évoquer les sujets du quotidien comme la sécurité routière, l'entretien des espaces verts, ...

Les habitants ont été ravis et sont repartis en ayant pu poser leurs questions et obtenir des réponses.

Deux nouveautés pour cette rentrée :

- La commune a ouvert un compte Tik Tok afin de se rapprocher des jeunes et les associer à la vie de la commune.
- La création d'une newsletter qui paraîtra le 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois. A ce jour, 500 personnes la reçoivent. Au sommaire : un point sur les travaux, un zoom sur un sujet d'actualités, une actualité des commerces, des informations envers la jeunesse et un retour en images.

Je tiens à souligner la qualité du travail effectué par le service communication et manifestations qui œuvrent chaque jour pour divertir et informer les marchois.

Les informations générales étant données, nous pouvons passer, dès à présent, à l'ordre du jour.

En l'absence de Madame Léa HUGOT, excusée, je vous propose de désigner Monsieur Quentin WILLAUME secrétaire de séance.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Monsieur Quentin WILLAUME procède à l'appel.

Le quorum étant atteint, madame le Maire déclare ouverte la séance du Conseil Municipal.

### **RETRAIT D'UNE DELIBERATION**

**6.1** *Environnement – Plantations sur propriétés publiques – Plan arbres en Hauts de France - Autorisation et demande de subvention*

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **AJOUT DE DEUX DELIBERATIONS**

**6.1** *Environnement - Plan Squares- Autorisation et demande de subvention*

**6.8** *Acquisition d'un camion - Autorisation et demande de subvention*

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

## **1 ADMINISTRATION GENERALE**

## **1.1 Approbation du Procès-Verbal du 15 juillet 2024**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **1.2 Administration générale - Rapport annuel d'activités 2023 de Grand Calais Terres & Mers**

Madame le Maire remercie madame la Présidente de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers pour la qualité des rapports que qu'ils vont étudier dans les 2 prochaines délibérations et remercie tout particulièrement les services de l'Agglomération pour leur professionnalisme et la qualité du service rendu dans des domaines aussi variés que l'assainissement, la collecte des ordures ménagères, l'apprentissage de la musique ou la pratique sportive...

### **INTERVENTION DE MADAME VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE**

« Le Code Général des Collectivités Territoriales et plus spécifiquement son article L. 5211-39 prévoit que les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale soient destinataires annuellement d'un rapport d'activités transmis par le président de cet EPCI. Cette obligation, introduite par la loi « Chevènement » du 12 juillet 1999 s'impose à Grand Calais Terres et Mers, raison pour laquelle le rapport d'activités pour l'année 2023 de la Communauté d'Agglomération est soumis aux élus.

Les recettes de fonctionnement sont de 92.94 millions d'euros pour 2023. Elles restent principalement composées des ressources fiscales (68.37%) et des dotations et compensations de l'Etat.

Les dépenses du budget de fonctionnement sont composées d'une part des reversements aux communes et d'autre part des charges courantes et de gestion. Elles sont de 84.56 M€ en 2023, en hausse de 1.25% par rapport à 2022.

Les recettes fiscales de l'Agglomération se composent essentiellement de la fiscalité des ménages : la taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires et les logements vacants, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), les taxes sur les propriétés non bâties (TFPNB) mais aussi la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Hors taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations), la fiscalité des ménages a un produit qui atteint 31,69 millions d'euros en 2023.

La variation constatée du produit provient de la revalorisation des valeurs locatives d'imposition qui ont augmenté de 7,1% en 2023.

Face à la revalorisation importante des bases, l'agglomération a fait le choix de maintenir ses taux à l'identique de ceux de 2022.

Pour Marck, ils sont les suivants :

- TH : 13,5 %,
- TFPB : 3,15 %,
- TFPNB : 5 %,
- TEOM : 10,75 %.

Le reversement de la fiscalité aux communes membres se distingue en 2 parties, à savoir, d'une part, l'attribution de compensation représentant pour notre commune, en 2023, 788 542,88 € et, d'autre part, de la dotation de solidarité communautaire soit 320 638 € pour Marck.

En ce qui concerne la ZAC de la Turquerie, le taux de commercialisation est de quasiment 96%. La société Territoires Soixante-Deux, concessionnaire de la zone d'activités, a par ailleurs réalisé un certain nombre d'aménagements publics sur la zone (travaux de finition de l'avenue Henri Ravisse et plantation d'arbres et transplantation de plantes héliophytes ; prolongement des terrassements du

bassin le long de l'autoroute ; etc....)

En ce qui concerne la Zone TRANSMARCK, le travail technique engagé en 2023 avec la société AXATOM, sur un foncier de 8,5 ha en front d'autoroute afin d'y implanter un parc d'activités, et le bureau d'études Alfa Environnement, s'est poursuivi, afin de répondre aux exigences de préservation et de compensations environnementales et obtenir les autorisations administratives nécessaires à l'aménagement de cet ensemble foncier.

L'autorisation préfectorale relative aux mesures de compensation environnementale ayant été obtenue, les travaux d'aménagement et la construction du premier bâtiment de 11 000 m<sup>2</sup> pour le groupe APROLIS, qui relocalise ses activités parisienne et locale sur un seul site, ont débuté en novembre 2023. Le bâtiment a été livré au premier semestre 2024 pour une mise en exploitation avant la fin de la même année.

Une dernière parcelle de 4 hectares est réservée au projet de déménagement du groupe Carrefour actuellement situé sur la commune de Marck. Le projet se poursuit en lien étroit avec la commune de Marck et le porteur afin d'obtenir les derniers avis autorisant le transfert de l'activité.

La présentation de ce rapport ne fait pas l'objet d'un débat, Madame le Maire vous propose donc de prendre acte de sa communication ».

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **1.3 Administration générale - Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement**

La commune dispose d'un assainissement collectif sur la quasi-totalité de son territoire qui assure l'évacuation des eaux usées et de pluie.

Nous avons vu toute l'importance de ce réseau en fin de semaine dernière qui par endroit a même saturé par exemple rue Lafontaine et rue du 28 septembre malgré le curage régulier.

Madame le Maire souligne le professionnalisme des agents du service assainissement et à leurs cadres qui œuvrent jours et nuits pour assurer aux Marckois un réseau de qualité.

#### ***INTERVENTION DE MADAME VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE***

« Ce rapport annuel, document à caractère technique et économique, concerne la gestion 2023 du service public d'assainissement collectif et non-collectif de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers.

Ce rapport a été établi afin de répondre aux exigences de la loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995, des articles D224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que du décret du 29 décembre 2015, portant sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Il traite à la fois de l'assainissement collectif et de l'assainissement non-collectif pour l'exercice 2023.

D'un point de vue financier, le montant de la redevance assainissement collectif a été fixé à 2.76 € hors taxe le mètre cube, tandis qu'une redevance de 20€ hors taxe par an est recouvrée pour l'assainissement non-collectif.

En outre, il est à noter que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, les prestations d'assainissement non-collectif suivantes sont facturées à l'utilisateur :

- Diagnostic de vente immobilière (état de bon fonctionnement) : 200€ (HT),
- Contre visite suite à une non-conformité (vente) : 100€ (HT),
- Contrôle de conception et d'implantation avant travaux : 50€ (HT),
- Contrôle de bonne exécution et de conformité des travaux : 130€ (HT),

- Majoration pour non-conformité ou obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle : 400€ (HT).

Ainsi, les réalisations du budget de l'assainissement pour l'année 2023 se répartissent de la manière suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	10 400 991,26 € HT
<b>Recettes</b>	11 963 633,26 € HT
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	7 119 732,69 € HT
<b>Recettes</b>	6 378 862,75 € HT

En ce qui concerne l'entretien durant l'exercice 2023, le pôle réseau a curé de manière préventive 82km de réseau et effectué 1 431 interventions sur le réseau.

Tandis que durant cette année 2023, 6 opérations de travaux ont été effectuées sur le réseau (allant des réparations diverses à la réhabilitation de réseau) et 5 ont été réalisées sur des stations d'épurations.

Après en avoir pris connaissance, Madame le Maire vous demande de prendre acte du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement ».

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Monsieur Pierre-Henri DUMONT demande une suspension de séance afin de régler un problème technique de retransmission du Conseil Municipal.

Madame le Maire donne son accord.

Le Conseil Municipal reprend au bout de quelques minutes.

## **2 FINANCES**

### **2.1 Finances – Décision modificative n° 1**

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, à des ajustements comptables. Sous la nomenclature M57, elles permettent la révision des autorisations de programme. Elles peuvent être adoptées à tout moment après le vote du budget primitif. Elles permettent soit d'intégrer des recettes ou des dépenses soit de modifier les crédits ouverts initialement au budget primitif.

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur LEFEBVRE.

#### **INTERVENTION DE MONSIEUR RAYMOND LEFEBVRE**

« La décision modificative n° 1 qui vous est présentée concerne l'ajustement des crédits du budget principal de la commune de Marck aboutissant à une augmentation du budget de 543 876 €.

**En section d'investissement, la DM s'équilibre à 394 488 €.**

**En recettes, il s'agit :**

- De l'inscription de fonds de concours de GCT&M aux articles 13151 et 13251 pour :

- L'acquisition de matériels techniques et de transports (*1 machine à tracer, 1 car podium, 1 camion benne, 1 station de lavage, 2 bennes ampirol*)
  - L'installation d'une borne interactive aux abords de la mairie ;
  - L'installation d'une glissière de sécurité rue du Canal ;
  - Le réaménagement du parvis de l'étang des Dryades ;
  - Le remplacement de l'éclairage du COSEC ;
  - La réfection des toitures du dojo, des salles de tennis et de ping-pong ainsi que celle du boulodrome ;
  - La rénovation du sol de l'école élémentaire de l'Aéroport ;
  - Et l'installation d'une alarme au sein du bâtiment de la mairie.
- De l'ajustement des crédits ouverts aux articles 1322 et 1323 afin de prendre en compte les subventions octroyées par la Région, 30 000 € soit 19,51%, et le Département, 40 000 € soit 15,6%, pour la création du skatepark avenue de Verdun ;
- De l'inscription d'une subvention de la FDE pour les travaux de l'éclairage public du quartier des Hautes-Communes, article 1326 ;
- De l'ajustement des crédits ouverts à l'article 1345 suite à la notification du fonds versé par l'Etat au titre des amendes de police – année 2023 ;
- De l'ajustement des crédits ouverts aux articles 13461 et 13462 afin de prendre en compte les DETR 2024 attribuées pour l'aménagement du parvis de l'étang des Dryades et la réfection de la toiture de la mairie ainsi que la baisse de la DETR 2020 et de la DSIL 2019 allouées pour les travaux de réfection du Quartier des Hautes-Communes, les subventions ayant été ajustées au coût réel des travaux ;
- De l'ajustement du virement de la section de fonctionnement pour le financement des opérations d'équipement, article 021 ;
- De l'inscription de crédits supplémentaires au chapitre 041 afin de prendre en compte la valeur vénale d'une parcelle de 96 m<sup>2</sup> située Impasse Bougainville dont l'acquisition est prévue à l'euro symbolique.

**En dépenses, il s'agit :**

- De l'ajustement des crédits ouverts à l'article 2031/9102 pour l'étude portant sur la requalification de la rue Robelin et pour prendre en compte 2 nouvelles études portant sur la Réhabilitation de l'école maternelle des Hautes-Communes et le passage en LED du réseau EP ;
- De la suppression des crédits prévus pour l'acquisition d'une parcelle près du stade du Fort-Vert, article 2111/9102, l'acquisition étant reportée en 2025 ;
- De l'inscription de crédits à l'article 21316/9102 pour l'achat de 10 cavurnes destinés au cimetière de Marck Centre ;
- Du transfert des crédits ouverts à l'article 2188/9102 à l'article 2182/9102 ainsi que l'ouverture de crédits complémentaires pour l'achat d'un car podium au lieu d'une scène mobile ;
- De l'inscription de crédits à l'article 21848/9102 pour l'achat de mobilier pour la mairie (*tisanerie et bureau du DGS*), le CMHS et le Multi-Accueil à la MPE ;
- De l'ajustement des crédits ouverts à l'article 2312/9102 pour l'aménagement du parvis de l'étang des Dryades et du terrain « Eco-pâturage », l'installation d'une bâche pour semis à la serre des ST et la plantation d'arbres à la Ferme des Aigrettes ;
- De l'ajustement des crédits ouverts à l'article 2313/9102 afin de prendre en compte la hausse du coût de la réfection de la toiture du COSEC et les travaux de toiture du boulodrome ;
- De l'ajustement des crédits ouverts à l'article 2315/9102 pour les travaux de réfection des voiries rurales et les travaux d'installation d'une glissière de sécurité rue du Canal ainsi que le report en 2025 des travaux d'aménagement d'un parking au Fort-Vert ;
- De l'inscription de crédits supplémentaires pour les travaux de réfection des voiries allées des Chardonnerets, des Fauvettes et des Pinsons, articles 2031 et 2315/9042 ;

- De l'inscription crédits supplémentaires au chapitre 040 pour les travaux réalisés en régie ;
- De l'inscription de crédits supplémentaires au chapitre 041 afin de prendre en compte la valeur vénale d'une parcelle de 96 m<sup>2</sup> située Impasse Bougainville dont l'acquisition est prévue à l'euro symbolique.

**En section de fonctionnement, la DM s'équilibre à 149 388 €.**

**En recettes, il s'agit :**

- De l'ajustement de produits issus des impôts, taxes et dotations suite à leur notification ;
- De l'inscription de crédits supplémentaires au chapitre 042 pour les travaux réalisés en régie.

**En dépenses, il s'agit :**

- Du transfert à l'article 657363 des crédits ouverts à l'article 65736212 pour les subventions destinées au CCAS et à ses budgets annexes ;
- De l'inscription de crédits pour les droits d'activation, l'hébergement et la maintenance d'un nouveau logiciel courrier, article 65811 ;
- De l'ajustement du virement à la section d'investissement, article 023.

La présente décision modificative porte également sur la révision de l'autorisation de programme AP 9042 relative à la réfection des allées des Chardonnerets, des Fauvettes et des Pinsons afin de prendre en compte :

- Des études d'esquisses d'avant-projet et de projet,
- Des travaux supplémentaires pour l'éclairage public,
- Le coût des travaux de voirie suite à l'appel d'offres.

Ainsi, Madame le Maire vous propose de réviser l'AP 9042 de la manière suivante :

- Montant de l'autorisation de programme voté au Budget primitif 2024 : 550 607 €
- Révision de l'autorisation de programme proposée : + 95 000 €,
- Montant révisé de l'autorisation de programme : 645 607 €
- Crédits de paiement antérieurs à 2024 : 0 €

Crédits de paiement ouverts pour 2024 : 645 607 € dont 50 607 € de restes à réaliser ».

Madame le Maire remercie Monsieur LEFEBVRE, et passe au vote :

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**2.2 Finances – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

**INTERVENTION DE MONSIEUR RAYMOND LEFEBVRE**

« Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le Comptable du Service de Gestion Comptable de Calais a transmis un état de demande d'admission en non-valeur. Il correspond à des créances du budget principal de la Commune de Marck de l'exercice 2023, qui n'ont pu être recouvrées malgré ses diverses relances.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si les redevables revenaient à une situation le permettant.

Il s'agit de créances dont le reste à recouvrer est inférieur au seuil de poursuite à savoir :

- Des redevances des services de la crèche et de la restauration scolaire pour un montant total de 44,50 €
- D'une taxe locale sur la publicité extérieure de 128,26 € suite au placement en liquidation judiciaire de la société.

Considérant que le Comptable du Service de Gestion Comptable de Calais a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer ces créances auprès des débiteurs, Madame le Maire vous propose d'admettre en non-valeur la somme de 172,76 € ».

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **2.3 Finances - Subvention exceptionnelle**

Madame le Maire rappelle que la commune peut, en complément de la subvention de fonctionnement allouée chaque année aux associations, apporter son soutien sur des actions spécifiques en leur versant une subvention exceptionnelle.

#### **INTERVENTION DE MADAME LAURENCE LOUCHEZ :**

« Ce soir, il s'agit d'apporter notre soutien à l'association AS Marck Pétanque pour l'organisation du festival de pétanque et du grand prix de la ville de Marck du 15 au 18 Août 2024.

Après étude de leurs demandes, l'OMS a émis un avis favorable, ainsi que la Commission « Petite enfance / Jeunesse / Ecoles / Séniors » lors de sa réunion du 23 Septembre dernier.

Madame le Maire vous propose donc d'attribuer la subvention exceptionnelle de 1 200 euros à l'AS Marck Pétanque selon les modalités définies dans le projet de délibération ».

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **3 RESSOURCES HUMAINES**

### **3.1 Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs des agents titulaires à temps complet**

Avant de procéder à la lecture de la première délibération, Madame le Maire voudrait remercier au nom du Conseil Municipal l'ensemble des membres du personnel communal pour le travail accompli au quotidien.

Madame le Maire tient à les féliciter pour leur travail, leur professionnalisme et leur sens du service public dont ils sont faits preuve tout au long de l'année et notamment les agents des services techniques pour le travail effectué dans nos bâtiments et nos espaces publics.

#### **INTERVENTION DE MADAME VERONIQUE DESEIGNE :**

« Il est demandé l'autorisation de modifier le tableau des effectifs des agents titulaires à temps complet afin de procéder à :

- La stagiairisation de deux agents aux services techniques.
- La suppression de deux postes dans les écoles, un au service sport et deux dans les services administratifs suite au départ à la retraite d'agents ainsi qu'un poste à la police municipale suite à la mutation d'un agent vers une autre collectivité.

Suite aux avancements de grade du 1er semestre, il convient de fermer 5 postes dont 3 aux services techniques, un en animation et un dans les services administratifs.

Le Comité Social Territorial en sa séance du 27 septembre 2024 a donné un avis favorable à cette proposition ».

Monsieur William BOUCHEL déplore la suppression du poste au service des sports.

Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE répond que la commune était l'une des dernières à assurer cette mission dont la compétence revient à l'Education Nationale.

Madame le Maire ajoute que l'ensemble des écoles a perçu une dotation en matériel sportif afin d'assurer leurs séances de sport et le matériel de la salle des Dryades a été renouvelé également.

Madame le Maire rappelle que le budget de fonctionnement des écoles est en hausse et qu'il est conséquent. Entre 2014 et 2020, 1 200 000 euros ont été dépensés dans les écoles soit deux fois plus que ce qui a été dépensé par la municipalité précédente et depuis 2020 jusqu'à 2023, plus de 600 000 euros.

La commune investit donc énormément dans les écoles mais le budget communal est de plus en plus contraint.

Madame le Maire estime que le personnel enseignant est tout à fait en capacité de réaliser l'enseignement du sport avec le matériel mis à disposition.

Monsieur Quentin WILLAUME confirme les propos de Madame le Maire par rapport aux achats de matériel et la planification de l'accès à la salle des Dryades avec la distribution de clés.

Monsieur Quentin WILLAUME explique que les retours des enseignants sont bons et que l'enseignement du sport se passe bien depuis la rentrée.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT ajoute que le poste n'a pas été supprimé mais non remplacé suite à un départ en retraite.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT rappelle que la commune envisage la création d'une médiathèque, projet partagé par Monsieur William BOUCHEL dans son programme en 2020.

A ce sujet, les études préalables à la création de la médiathèque concluent à un budget de fonctionnement de 400 000 € (renouvellement des collections, personnel, ...) hors emprunt nécessaire à sa construction.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT confirme le choix de ne pas renouveler un poste d'éducateur sportif au sein des écoles, compétence non obligatoire pour la commune, pour se dégager des marges financières pour assumer le fonctionnement de la médiathèque.

Monsieur William BOUCHEL demande des informations sur la suppression des 5 postes.

Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE répond que sur la suppression des 5 postes, il s'agit de 2 départs en retraite, une mutation. Seul le poste d'éducateur sportif n'est pas remplacé. Aucun poste n'est supprimé et les non-remplacés sont couverts par une réorganisation des services.

Monsieur William BOUCHEL explique qu'il est important de travailler sur la jeunesse marchoise qui représente l'avenir de la commune.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 29 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS**

#### **3.2 Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs des agents contractuels**

##### **INTERVENTION DE MADAME VERONIQUE DESEIGNE :**

« Il est demandé l'autorisation de renouveler le tableau des effectifs des agents contractuels à temps complet et à temps non complet en fonction des besoins en recrutement de la collectivité pour maintenir la continuité du service public.

Ce tableau doit être renouvelé tous les 2 ans soit du 1er juillet 2024 au 30 juin 2026.

Il doit aussi être modifié, suite au départ de l'ancien dessinateur, afin de supprimer les postes de Technicien à TC et à TNC créés à son intention.

Le Comité Social Territorial en sa séance du 27 septembre 2024 a donné un avis favorable à cette proposition ».

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **4 MARCHES PUBLICS**

### **4.1 Marchés Publics – Adhésion à la centrale d'achats La Fibre Numérique 59-62 – Approbation et autorisation**

#### **INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE-HENRI DUMONT :**

« Il existe des dispositifs pour mutualiser les achats entre collectivités et ainsi réduire significativement les coûts.

A ce titre, le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique (La Fibre Numérique 59 62) développe une offre de services à destination des collectivités du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que de leurs établissements publics, dans le cadre de ses compétences en matière de Numérique.

Ces services privilégient le recours au réseau public de fibre optique que le Syndicat mixte a déployé et que les EPCI ont contribué à financer, car il permet le développement d'infrastructures de qualité, sécurisées et pérennes. Pour ce faire, le Syndicat mixte s'est constitué en centrale d'achats en janvier 2022, laquelle peut intervenir en tant que grossiste ou intermédiaire, et qui prévoit d'offrir des services, prestations et fournitures dans les domaines suivants :

- Services numériques essentiels pour les collectivités (« Mairie Connectée »),
- Prestations de vidéoprotection,
- Services de télécommunications et communications électroniques.

En ce qui concerne plus précisément les services numériques essentiels « Mairie connectée », il est prévu en outre l'intervention du Centre de gestion de la fonction publique territoriale par la signature d'une convention tripartite. Ce dernier accompagnera les bénéficiaires dans la mise en œuvre de ces services afin de garantir leur bonne appropriation et la meilleure adaptation aux besoins de la collectivité.

L'adhésion à la centrale d'achats permettra de bénéficier de ces services, prestations et fournitures sans avoir à lancer de consultation, en profitant des marchés qu'elle aura passés.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion à la centrale d'achat ainsi que d'autoriser Madame le Maire à signer et exécuter la convention constitutive ainsi que tout avenant pouvant intervenir ultérieurement ».

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **5 EDUCATION – JEUNESSE- PETITE ENFANCE**

### **5.1 Jeunesse – Projet éducatif territorial/plan mercredi - Renouvellement de la convention**

Avant de donner la parole à Monsieur Quentin WILLAUME, Madame le Maire voudrait revenir sur l'importance du travail accompli pour offrir aux marchois une diversité de modes de garde au sein de nos structures Petite Enfance : le multi accueil anciennement appelé crèche qui accueille 35 enfants

à partir de 3 mois et le jardin d'enfants qui a une capacité de 15 enfants proches de la maternelle de 2 à 4 ans qui a ouvert ses portes en 2016 grâce à notre action mais également par notre centre de loisirs qui a accueilli environ 550 enfants de 6 à 12 ans cet été.

La commune œuvre pour offrir aux parents le mode de garde qui leur correspond le mieux, tout en favorisant l'épanouissement de l'enfant.

**INTERVENTION DE MONSIEUR QUENTIN WILLAUME :**

« En 2019, la municipalité avait obtenu la labellisation de son accueil de loisirs du mercredi qui se déroule à l'école du Moulin en « plan mercredi ».

Cet accueil offre aux parents une solution de garde mêlant le ludique, le pédagogique, la découverte de sports et de bien d'autres activités. L'accueil rencontre un succès depuis quelques années, 50 enfants fréquentent régulièrement la structure.

Cette démarche que la commune souhaite maintenir, favorise l'élaboration d'une offre d'activités périscolaires, voire extrascolaires, et permet une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Une convention, permettant d'avoir un financement complémentaire par la CAF, est à renouveler entre la commune, le Préfet du Pas-de-Calais, le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Pas-de-Calais et le directeur de la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de 3 ans.

Il est demandé d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et à signer tout document à intervenir ».

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**5.2 Petite enfance - Acquisition de matériel - Autorisation et demande de subvention**

**INTERVENTION DE MONSIEUR QUENTIN WILLAUME :**

« La ville de Marck dispose d'un pôle Petite enfance qui regroupe une crèche, un Relais Petite Enfance et un jardin d'enfants

La crèche dispose de 35 places. Elle accueille les enfants de 3 mois à 4 ans au sein d'une structure organisée en deux sections : les bébés et les grands

Afin de satisfaire plus de demandes d'accueil des familles marckoises dans la section des petits, d'équilibrer le nombre d'enfants dans chacune des sections, et de maintenir le taux de fréquentation de l'établissement, l'organisation des unités a été reconsidérée.

L'équipe éducative a repensé l'environnement en conséquence, le confort et la sécurité affective des enfants.

Il a donc été prévu, pour le réaménagement du dortoir de la section des grands, l'achat de lits de type Montessori pour les plus jeunes pour un montant de 4 474 €.

Madame le Maire vous demande de donner votre accord pour la réalisation de ce projet et de l'autoriser une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ».

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **6 CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT – TRAVAUX**

### **6.1 Environnement - Plan Squares- Autorisation et demande de subvention**

Le réchauffement climatique, la multiplication des événements climatiques intenses : tempête, pluies, ... prouvent que chacun d'entre nous mais aussi notre commune doit modifier ses pratiques et construire une ville de demain qui prend en compte ces enjeux de transition écologique.

La commune s'investit dans la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité au travers d'actions comme par exemple la gestion différenciée, la réalisation d'un verger conservatoire à l'arrière de la ferme des Aigrettes, la plantation de micro forêts au sein du parc Simone Veil, des bandes de gazon fleuri le long de certaines routes, le réaménagement de l'étang des Dryades, ....

C'est aussi une volonté pour le fonctionnement quotidien des services, l'éclairage public est renouvelé en L.E.D. comme sur le quartier des marronniers, l'ancienne chaudière de la mairie remplacée, l'isolation de la toiture du COSEC, ...

L'objectif est double : préserver l'environnement et réaliser des économies.

#### **INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-MICHEL TACCOEN :**

« Dans la cadre de sa politique de transition écologique et de préservation de la biodiversité, la commune souhaite lancer un « plan squares » afin de créer des îlots de fraîcheur à proximité des habitations.

Ces espaces jouent un rôle fondamental dans l'adaptation des villes aux changements climatiques tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

Ce plan a pour objectifs de :

- Réduire les îlots de chaleur urbains ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Améliorer le cadre de vie ;
- Favoriser la biodiversité ;
- Améliorer la santé des habitants ;
- Créer des lieux de vie dans les quartiers.

Aménager des espaces verts pour créer des îlots de fraîcheur est donc une solution écologique, durable et bénéfique à la fois pour la planète et pour la qualité de vie en milieu urbain.

En concertation avec les habitants des quartiers concernés, 9 squares seront créés.

Les sites retenus sont pour la plupart des espaces verts engazonnés sur une surface de 5 725 m<sup>2</sup>.

200 arbres seront plantés sur différents espaces verts de la ville et du mobilier urbain installé.

Le cout de la plantation de 200 arbres s'élève à 14 317,91 € hors frais de personnel liés à la plantation.

La Région, dans le cadre du « plan Arbres en Hauts-de-France », accompagne les projets à hauteur de 90 % des dépenses liées à la fourniture des plants d'arbres et d'arbustes d'espèces locales, des protections et du paillage biodégradable ; le montant global de la dépense éligible est plafonné à 10 € par plan d'arbre ou d'arbuste prévu au projet.

Madame le Maire vous propose d'approuver le « plan squares » présenté ci-dessus et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de la région au titre du dispositif « plantations sur propriété

publiques » du « plan arbres en Hauts de France » et à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet ».

Madame le Maire précise que la création de ces squares se fera en concertation avec les habitants qui seront rencontrés en octobre et que dans ce cadre, la commune invitera les parents marckois à venir planter un arbre après chaque naissance.

Monsieur William BOUCHEL fait remarquer que la commune devrait planter des arbres au Fort Vert et aux Hemmes de Marck notamment au niveau de l'église du Fort Vert.

Monsieur Jean-Michel TACCOEN répond que la commune a élaboré un plan arbres pour son territoire. Le verger représente par exemple environ 250 arbres fruitiers, les mini-forêts quelques milliers de plants, ...

L'idée est de poursuivre cette action.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT rajoute que des bandes de gazon fleuri ont pu être plantées le long de l'avenue de Verdun entre Marck centre et le Fort Vert.

Toutefois, il est plus compliqué d'aménager des squares dans les hameaux car la commune dispose de moins de foncier qu'en trame urbaine.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT explique dans la suite des délibérations, il est prévu de demander l'avis du Conseil Municipal sur la création d'un parking à proximité du stade du Fort Vert sur lequel il est prévu de réaliser des plantations et de créer un square.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT rappelle qu'au Fort Vert, une aire de jeux a été créée derrière l'ancienne école et qu'aux Hemmes de Marck, le jardin du curé a été réaménagé.

Il est toutefois plus simple d'aménager des espaces verts dans le tissu urbain où l'urbanisation progressive a créé des délaissés de terrain que la commune utilise pour aménager des squares.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **6.2 Environnement - Taxe foncière sur les propriétés bâties – Exonération en faveur des logements ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie**

Cette délibération concrétisant la proposition 30 de notre programme a été approuvée en juin 2020. Cette exonération en faveur des logements ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie a bénéficié depuis 2021 à 33 ménages pour un montant global économisé de taxe sur le foncier bâti de 8 400 euros.

#### **INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE-HENRI DUMONT :**

« Le Code Général des Impôts (CGI) permet à la Commune de délibérer sur l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Cette dernière prévue à l'article 1383-0 B du CGI s'applique aux logements qui satisfont cumulativement aux conditions suivantes :

- être achevés avant le 1er janvier 1989 ;
- avoir fait l'objet, par le propriétaire ou toute autre personne redevable légal de la taxe foncière, de dépenses d'équipement en faveur des économies d'énergie et du développement durable dont la liste est établie à l'article 200 quater du CGI ;
- le montant total des dépenses payées au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération doit être supérieur à 10 000 € par logement ou le montant

total des dépenses payées au cours des trois années qui précèdent l'année d'application de l'exonération doit être supérieure à 15 000 € par logement.

Cette exonération s'applique pendant une durée de cinq ans à compter de l'année qui suit celle du paiement du montant total des dépenses. Elle ne peut pas être renouvelée au cours des dix années suivant celle de l'expiration d'une période d'exonération.

Cette exonération de 50% sera applicable à compter de l'année prochaine et demeurera valable tant qu'elle n'aura pas été rapportée ou modifiée.

Pour bénéficier de cette exonération le propriétaire doit adresser au service des impôts du lieu de situation des biens, avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable, une déclaration sur papier libre.

La déclaration doit comporter tous les éléments d'identification des biens, dont la date d'achèvement des logements. Elle doit être accompagnée de tous les éléments justifiant de la nature des dépenses et de leur montant.

Cette proposition a pour vocation de favoriser, encourager et soutenir financièrement l'amélioration de la performance thermique des logements anciens.

Suite à la modification de l'article 1383-0 B du code général des impôts par la loi de finances pour 2024, il a été demandé à la commune de délibérer à nouveau ».

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **6.3 *Cadre de vie - Réfection des voiries et trottoirs des allées des pinsons et des fauveltes - Autorisation et demande de subvention***

Les 2 délibérations suivantes concernent des demandes de subvention pour des opérations d'entretien du patrimoine communal.

L'entretien des voiries et bâtiments communaux est une priorité.

Madame le Maire voudrait également insister sur notre recherche constante de subventions pour l'ensemble des projets de fonctionnement et d'investissement communaux.

C'est un souci, une obligation du quotidien de rechercher des aides financières pour optimiser les services communaux en parallèle de l'optimisation des charges.

Le contexte économique actuel renforce encore davantage cette obligation.

#### ***INTERVENTION DE MONSIEUR FABRICE MARTIN :***

« Dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie, de la mise en accessibilité ainsi que dans l'objectif d'une bonne gestion de son patrimoine, la commune envisage au travers de son plan pluriannuel d'investissements la rénovation des voiries et trottoirs des allées des pinsons et des fauveltes pour un montant de 315 318,51 € HT.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la réalisation de ce projet et d'autoriser madame le Maire à demander et signer tout document nécessaire à une demande de fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers ».

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **6.4 *Cadre de vie – Réfection de la toiture mairie - Autorisation et demande de subvention***

#### **INTERVENTION DE MONSIEUR FABRICE MARTIN :**

« Dans le cadre d'une bonne gestion de son patrimoine, la commune a réalisé au travers de son plan pluriannuel d'investissements la réfection de la toiture de la mairie pour un montant de 32 500 € HT.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser madame le Maire à demander un fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers et à signer tout document à intervenir ».

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **6.5 Cadre de vie – Rénovation de la toiture de l'école maternelle des Hautes Communes - Autorisation et demande de subvention**

Dans l'ensemble des écoles, la commune a investi près de 262 000 euros en 2023, afin de s'assurer que nos enfants étudient dans les meilleures conditions possibles. Il s'agit de travaux de rénovation de la toiture de l'école du Moulin et de travaux d'entretien essentiellement.

Madame le Maire a dernièrement évalué le coût supporté par la commune pour le fonctionnement d'une école maternelle et primaire tant au niveau matériel que pédagogique. Il est évalué à 300 000 euros par an et par groupe scolaire ce qui montre l'investissement de la commune dans l'avenir de sa jeunesse.

#### **INTERVENTION DE MONSIEUR QUENTIN WILLAUME :**

« Dans le cadre d'une bonne gestion de son patrimoine, la commune envisage, au travers de son plan pluriannuel d'investissements, la rénovation de la toiture de l'école maternelle des Hautes Communes pour un montant de 92 500 € HT.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la réalisation de ce projet et d'autoriser madame le Maire à demander et signer tout document nécessaire à une demande de fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers ».

Monsieur William BOUCHEL demande si l'inondation qui a eu lieu ce matin à l'école du moulin est due à un problème de toiture.

Madame le Maire demande à Monsieur Erik DEREPPER de répondre à la question.

Monsieur Erik DEREPPER, Directeur des Services Techniques, explique que cette inondation n'est pas due à une fuite de toiture mais aux fortes pluies qui se sont infiltrées.

Madame le Maire confirme que les travaux de rénovation de toiture de l'école primaire du Moulin ont été réalisés dans les règles de l'art.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **6.6 Cadre de vie – Réfection de la voirie et des trottoirs de la rue Calmette - Autorisation et demande de subvention**

Notre proposition 116 du programme municipal était un engagement de réaménager des abords du collège Boris Vian.

Grace aux nombreuses interventions de nos conseillers départementaux, le Conseil Départemental avait fini par travailler sur un projet prévoyant une rénovation importante du collège.

Toutefois, en juin dernier, la commune a reçu à ce sujet un courrier du Président du Conseil Départemental lui indiquant que, du fait de contraintes financières, ce projet allait être revu et décalé dans sa réalisation.

Depuis 2018, la commune envisage la rénovation de la rue Calmette mais a toujours reporté pour éviter de dégrader la chaussée avec la réalisation des travaux de rénovation du collège.

Mercredi dernier, Madame le Maire a rencontré le principal du collège et les parents d'élèves et a décidé de procéder à une première rénovation sans attendre les travaux du Département.

#### **INTERVENTION DE MONSIEUR QUENTIN WILLAUME :**

« Dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie, de la mise en accessibilité ainsi que dans l'objectif d'une bonne gestion de son patrimoine, la commune envisage au travers de son plan pluriannuel d'investissements la rénovation des voiries et trottoirs de la rue Calmette pour un montant de 34 499,90 € HT.

En effet, cette voie à sens unique, empruntée régulièrement par les riverains ainsi que par les véhicules se rendant au collège, est vieillissante, les surfaces tendent à se faïencer, induisant la formation de nids de poule, la stagnation de l'eau de pluie ce qui accélère la détérioration de cette voirie. Toutes ces dégradations deviennent dangereuses aussi bien pour les cyclistes que pour les automobilistes.

Dès lors, il apparaît nécessaire de rénover l'intégralité des trottoirs et voiries devenus vétustes afin d'améliorer la sécurité des usagers ainsi que des véhicules, en plus du souci de valoriser l'image de la commune par une homogénéisation de l'esthétique urbaine.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la réalisation de ce projet et d'autoriser Madame le Maire à demander et signer tout document nécessaire à une demande de fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers et à la réalisation de ces travaux ».

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **6.7 Cadre de vie – Aménagement d'un parking au Fort Vert- Autorisation et demande de subvention**

Cette délibération concrétise la proposition n°79 de notre programme.

Dans le cadre de sa politique d'amélioration des conditions d'accès à ses équipements publics notamment pour améliorer la sécurité des usagers, la commune envisage d'aménager un parking à côté du stade du Fort Vert Avenue de Verdun.

En effet, lors des entraînements ou lors des matchs de football, le stationnement souvent anarchique le long des pistes cyclables ou devant le stade est dangereux tant pour les piétons que pour les cyclistes qui souhaitent emprunter la piste cyclable.

Un parking sera aménagé sur une parcelle de terrain jouxtant le stade et cela permettra un stationnement réglementaire et plus sécuritaire pour les visiteurs ainsi que pour les enfants qui sont déposés par leurs parents.

#### **INTERVENTION DE MONSIEUR QUENTIN WILLAUME :**

« Dans le cadre de sa politique d'amélioration des conditions d'accès à ses équipements publics notamment pour améliorer la sécurité des usagers, la commune envisage au travers de son plan pluriannuel d'investissements l'aménagement d'un parking à côté du stade du Fort Vert Avenue de Verdun pour un montant de 356 527,00 € HT.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la réalisation de ce projet et d'autoriser madame le Maire à demander et signer tout document nécessaire à une demande de fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers ».

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **6.8 Acquisition d'un camion - Autorisation et demande de subvention**

#### **INTERVENTION DE MONSIEUR FABRICE MARTIN :**

« Dans le cadre de la bonne gestion du parc de véhicules, il est nécessaire d'acquérir un nouveau camion pour le service Espaces Verts pour un montant de 12 000 € HT.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver cette acquisition et d'autoriser madame le Maire à demander et signer tout document nécessaire à une demande de fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers ».

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **7 SECURITE**

### **7.1 Sécurité – Convention d'échanges partenariaux sécurisés – Autorisation**

Notre Police Municipale est particulièrement active pour veiller sur nos concitoyens marckois. Elle effectue régulièrement des rondes dans la ville, mène des actions de sensibilisation dans les écoles. Ces missions sont diverses et les agents la composant effectuent un travail remarquable et Madame le Maire profite pour les en remercier.

Cet été, la commune a accueilli un nouveau policier municipal qui vient compléter les 4 autres. Le service est aujourd'hui au complet.

Le 12 septembre dernier, Monsieur DUMONT, Monsieur LOUVET et Madame le Maire ont rencontré Madame la Sous-Préfète et Monsieur le Commissaire afin de faire un point sur la délinquance à Marck.

Globalement, Marck est une ville sûre où il fait bon vivre, les chiffres en baisse de la délinquance en témoignent et sont très largement en dessous des moyennes départementales pour les communes de même importance.

#### **INTERVENTION DE MONSIEUR DIMITRI LOUVET :**

« Dans le cadre des relations entre la police nationale et la commune, une convention d'échanges partenariaux sécurisés entre la direction interdépartementale de la police nationale du Pas-de-Calais (DDPN62) et la Ville de Marck doit être établie.

Cette convention a pour objet d'organiser la sécurisation des transferts numériques de documents entre les deux parties et permettra à la commune de disposer de données chiffrées concernant la délinquance sur son territoire.

La mise en place et le fonctionnement du système de convention d'échanges partenariaux sécurisés, n'induit aucun coût.

L'installation de l'outil de chiffrement sera réalisée par le Bureau Départemental des Systèmes d'Information et de Télécommunications (BDSIT) de la DDPN.

Madame le Maire vous demande de l'autoriser à signer la convention d'échanges partenariaux sécurisés dans le cadre des relations entre la police nationale et la Ville de Marck ».

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **8 COMMUNICATIONS DIVERSES**

#### **➤ TRAVAUX**

##### ***INTERVENTION DE MONSIEUR FABRICE MARTIN***

« Depuis le 03 juin, l'entreprise RAMERY a commencé les travaux de remplacement de la toiture du COSEC.

Les intempéries de cet été ont décalé le chantier et la date de mise en service du bâtiment a été repoussé à la fin du mois d'octobre.

Les travaux de toiture et le remplacement de l'alarme de la mairie ont pu être réalisés durant les vacances d'été.

Les travaux de remplacement des translucides dans les différents bâtiments du stade : dojo, salle de tennis, boulodrome et salle de tennis de table ont débuté à la fin du mois d'août. Afin de ne pas perturber les activités sportives, l'entreprise n'intervient pas le mercredi.

Une fin de travaux peut être envisagée dans la première quinzaine du mois d'octobre si les conditions climatiques sont favorables ».

#### **➤ FINANCES**

##### ***INTERVENTION DE MONSIEUR RAYMOND LEFEBVRE***

« Lors du Conseil Municipal du 8 avril 2024, Madame le Maire vous a informé que le résultat 2023 du Centre Social et Culturel J.Y. Cousteau vous serait communiqué dès réception.

Celui-ci l'a transmis le 2 septembre dernier ainsi que, son compte de résultat de l'exercice 2023, son bilan 2023 et le rapport du commissaire aux comptes.

La mission de certification des comptes du commissaire aux comptes chargé de l'audit des comptes annuels de l'association ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de l'association. Le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de l'audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives ;
- Il apprécie l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels ;
- Il évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Et comme les années précédentes, le commissaire aux comptes a certifié que les comptes annuels du Centre Social et Culturel J.Y. Cousteau sont réguliers et sincères et ont donné une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 2023 ainsi que la situation financière et du patrimoine du Centre Social et Culturel J.Y. Cousteau à la fin de cet exercice.

Le compte de résultat de l'exercice 2023 présente un déficit net comptable de 4 222,72 € pour un budget de 760 144 €. Pour rappel, il présentait un excédent de 8 944.93 € pour 2022.

Entre 2022 et 2023, les produits ont progressé de 6,84 % alors que les charges ont progressé de 8,10 %. La plus importante augmentation de charges concerne celles du personnel qui s'explique par le besoin de recrutement pour la jeunesse, pour le développement de la partie vie sociale et pour le renforcement de l'équipe par la création d'un poste pour une animatrice déjà engagée dans l'association. L'association poursuit ses efforts pour continuer à obtenir des subventions d'exploitation de fonctionnement. Ainsi, elle a obtenu un soutien de la CAF et de l'Etat plus important en 2023 (+33 541,85 €). Mais s'agissant des financements ponctuels supplémentaires, l'association rencontre des difficultés à se faire financer certains postes comme le recrutement d'une salariée pour la mise en place du Téléthon ou des Comités de Quartier. Pour mémoire, la commune a versé en 2023 une subvention de 224 441 € ».

## ➤ JEUNESSE

### ***INTERVENTION DE MONSIEUR QUENTIN WILLAUME***

« **Jusqu'au 4 octobre** : dépôt des candidatures pour les marchois du CM1 à la 3<sup>e</sup> souhaitant faire partie du nouveau conseil municipal des jeunes.

Si plus de 33 candidatures, l'élection dans les écoles se déroulera le 14 octobre et le 16 octobre pour les collégiens.

L'élection du Maire et de ses adjoints se déroulera le mercredi 6 novembre en mairie.

**Du 21 au 31 octobre** : Les accueils de loisirs devraient faire le plein, inscriptions en cours via le portail famille.

**Mardi 29 octobre** : Bal d'Halloween organisé par le Conseil Municipal des Jeunes au complexe SEBAN pour les jeunes du CM2 à la 3<sup>e</sup>.

**Jusqu'au 29 novembre** : les étudiants doivent télécharger le dossier de demande d'allocations via le site municipal ».

## ➤ CCAS

### ***INTERVENTION DE MADAME THERESE CARBONNIER***

« Le repas de la Rentrée s'est quant à lui déroulé ce mercredi 18 septembre. 373 convives étaient ravies de partager ce moment de convivialité. La restauration fut assurée par Aux délices du Palais (Monsieur FINOT Nicolas) et l'animation musicale par le duo Patrick et Nathalie DECLEMY. La prestation photo a été réalisée par FOTONOR.

Le repas de Noël se déroulera le mercredi 4 décembre de 12h00 à 19h00 au Complexe Hubert SEBAN. Le tarif est de 30€ pour les marchois de plus de 65 ans et de 35€ pour les extérieurs.

La distribution du colis de Noël des aînés (sous forme de bons d'achats) aura lieu le lundi 9 décembre de 8h30 à 12h00 sur les 5 sites de distribution (Résidence de l'Age d'Or, maison de quartier Patrick BOULAY, complexe Hubert SEBAN, maison des associations / école aux Hemmes de Marck, ancienne école du Fort-Vert).

La distribution des coffrets de Noël aux résidents de l'EHPAD sera réalisée le mercredi 11 décembre ».

## ➤ MANIFESTATIONS

### ***INTERVENTION DE MONSIEUR TONY MASSON :***

#### **« Événements à venir :**

Le 25 octobre, les Marckois pourront assister à la pièce de théâtre L'Amour Vache est-il Vegan au complexe Huber SEBAN. Il reste encore des places à récupérer en mairie ou sur le site internet de la ville.

Le 30 octobre, les Petits et grands pourront assister à un concert Disney à 16h ou à 20h au complexe Hubert SEBAN. Anastassia LUDMIL et ses musiciens interpréteront des classiques Pixar et Disney d'hier et d'aujourd'hui.

Le 15 novembre, les Marckois ont rendez-vous avec un concert blues à l'église des Hemmes avec le bluesman Cisco Herzaft.

Le 16 novembre, aura lieu l'élection de Miss Marck 2024 en collaboration avec le comité de Miss aéronautique. Les candidates seront sélectionnées quelques jours auparavant.

Auront lieu ensuite les festivités de Noël avec le traditionnel marché de Noël organisé par l'UCAM, la venue de Saint-Nicolas et l'Arbre de Noël.

Autre information importante : la billetterie des spectacles de 2025 est ouverte depuis ce lundi matin. Informations et réservations en ligne sur [www.ville-marck.fr](http://www.ville-marck.fr) et en mairie ».

**La séance se termine à 19h20**